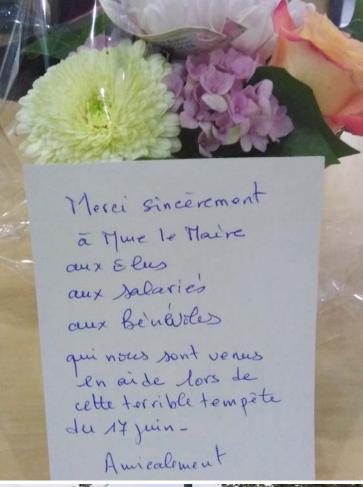
POMPIGN'

Actualités

N°11 /Juillet 2021

LE MAG







SOMMAIRE

P. 3-5

Passons un été tranquille et agréable

P. 6

Environnement

P. 7

Travaux

P. 8-9

Services aux Pompignacais

P.10

Vie scolaire

P.11

PLU

P. 12-13

La COVID

P.14

Vie municipale

P.15

Tribune libre

P. 16

Portraits

P. 16-18

Chronique du patrimoine

P. 19-24

Culture & Vie asso

ÉDITO

Chères Pompignacaises, chers Pompignacais,

Cela fait maintenant plus d'un an que nos vies sont rythmées par les confinements, les couvre feux, les contraintes des gestes barrières et les chiffres de la COVID.

Et voici qu'à quelques jours de la sortie de cette période de stress et de distanciation sociale, alors que nous espérions tant nous retrouvés autour de la fête de la Saint Jean le 19 juin 2021, Dame Nature nous a privé de ce plaisir et a « gâché » la vie de nombreuses familles avec ces 2 violentes pluies d'orages qui se sont abattues sur notre commune dans les nuits du 17 au 18 puis du 18 au 19 juin derniers.

et las a la company de la comp

De mémoire de Pompignacais, cela n'était jamais arrivé dans de telles proportions : Pluie centennale nous dit on ! 1,5 mois de pluie en 2 heures. Bien évidemment, nos réseaux, nos fossés, nos sols n'ont pas pu absorber une telle déferlante.

Ce fut brutal et personne ne s'attendait à cela : Dès 21 heures, jeudi 17 juin, les élus, les agents et quelques bénévoles étaient sur le terrain pour mettre en sécurité les personnes et les biens.

Malheureusement, l'afflux d'eau a été tel que rien n'a pu empêcher la montée des eaux. Nous étions impuissants face à ces torrents d'eau.

De nombreux foyers ont subi d'énormes dégâts et 5 familles ont dû être relogées.

Le lendemain, désemparés, nous constations les dégâts : maisons inondées, routes et trottoirs dégradés, talus effondrés, arbres tombés, ponts déstabilisés qui ont dû être fermés aux piétons et véhicules (notamment à la Cascade) en attendant un diagnostic technique...

Mais il ne fallait pas baisser les bras. Il était indispensable de sauver ce qui pouvait encore l'être, de se préparer au prochain épisode pluvieux qu'on nous annonçait violent, de sécuriser les lieux et surtout de soutenir et aider les sinistrés.

Aussi vers 11h, ce vendredi 18 juin je lançais un appel à bénévoles : Rendez vous devant la mairie à 13h avec vos bottes, pelles....!

Et quelle agréable surprise et quelle émotion de vous voir, présents, Pompignacaises et Pompignacais, (parfois venus et repartis de façon anonyme alors que nous aurions tant aimé vous remercier pour votre présence), entrepreneurs locaux qui avez suspendu vos chantiers pour vous mettre à disposition immédiate de la commune ; les agents administratifs municipaux sont également venus aider les services techniques sur le terrain. Toutes les bonnes volontés étaient les bienvenues tant la tâche était immense.

A 14h nous étions tous sur le terrain : équipes de nettoyage des maisons, des routes, de curage des fossés et des buses bouchés par d'énormes quantités de terres, de cailloux, de branchages ou matériaux divers charriés par les eaux....

Ces équipes ont travaillé jusqu'à samedi soir pour répondre aux besoins.

J'ai immédiatement fait la demande de classement en état de catastrophe naturelle. Elle a été acceptée depuis. La municipalité a accompagné les familles en mettant à disposition gratuitement des bennes pour évacuer les meubles et autres équipements trop endommagés. C'est dans ce contexte que des personnes sans scrupule ont volé une benne alors que nous en avions tant besoin...Encore un coup dur!

Une permanence pour conseil en assurance a été mise en place, un suivi par des appels réguliers ont permis de s'assurer que les personnes sinistrées étaient bien prises en charge, une collecte de vêtements a été organisée avec l'aide de l'association des parents d'élèves.

Cet évènement nous a montré que la solidarité et l'entraide sont des valeurs que nous avons. Retenons ce point positif dans ce contexte dramatique pour certaines familles.

Un grand merci à vous tous bénévoles, artisans, agents et élus qui avez été présents, réactifs et à l'écoute. Ce qui a été fait l'a été grâce à vous!

Merci également à vous qui nous avez remerciés pour ce que nous avons fait.

A présent, il faut analyser les causes et les traiter. En effet, même si cette pluie fut exceptionnelle, il n'en reste pas moins que ces phénomènes se produisent plus fréquemment et des mesures doivent être prises. Notre mode d'urbanisation doit être repensé en limitant l'imperméabilisation excessive des sols. Nous devons tous revoir notre façon d'occuper et d'aménager nos terrains communaux et privés. Nous y travaillerons ensemble car pour réussir, l'action doit être collective et concertée.

Aussi, après ces évènements qui nous ébranlent, je vous souhaite un très bel été, qu'il soit apaisé et festif. Profitez pleinement des beaux jours, du plaisir de se retrouver en famille, entre amis et je vous donne rendez-vous à la rentrée, le dimanche 05 septembre pour la foire de Pompignac qui regroupe la fête des associations, le marché gourmand et le vide grenier. Au stand de la Mairie, les élus vous accueilleront avec plaisir pour échanger. Viendront ensuite d'autres événements festifs comme la nuit étoilée le vendredi 10 septembre et la fête du patrimoine le samedi 18 septembre. Venez découvrir Pompignac autrement, ses vieux quartiers et son histoire au travers d'une balade animée par des passionnés qui auront à cœur de vous expliquer la petite mais ô combien intéressante histoire de Pompignac!

Très belles vacances à toutes et tous, Au plaisir de nous retrouver à la rentrée Le Maire, Céline DELIGNY ESTOVERT

PASSONS UN ÉTÉ TRANQUILLE ET AGRÉABLE

Cet été, sans doute plus que d'habitude, après autant de mois de confinement et de couvre feu, sera l'été du plaisir de se retrouver en famille, entre amis, de partir en vacances et de se reposer chez soi en profitant des belles journées estivales.

Cette période est aussi le temps du bricolage chez soi, des travaux d'embellissement et de l'entretien de nos espaces verts : tondeuses, ponceuses, scies en tout genre nous font parfois de drôles de concerts !

Afin que chacun puisse profiter pleinement de ses vacances, de ses week-ends au calme dans notre belle commune, exercer ses activités sans déranger son voisinage, il y a des choses à faire et d'autres à ne pas faire en tout cas pas à n'importe quelle heure! Aussi pour que nous passions tous un bel été, quelques petites règles simples doivent être respectées pour le bien-être de tous. Il en va de sa propre tranquillité, de celles de ses voisins et souvent de tout son quartier.

ATTENTION AUX BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016, les travaux de bricolage et de jardinage effectués avec des outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles tels que tondeuses, souffleur des feuilles, perceuses, scies mécaniques etc... ne peuvent être exécutés qu'aux horaires autorisés suivants:

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h à 12 h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : de 10h à

Les professionnels, dans le cadre d'une intervention chez un client, sont tenus d'interrompre leurs travaux tous les jours de 20h à 7h ainsi que toute la journée du dimanche et jours fériés.

INTERDICTION DE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

Par arrêté du 11 novembre 2011, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler des déchets verts chez soi.

Cette interdiction est officiellement édictée pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaires et de pollution, la combustion de végétaux émettant des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes;
- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des risques d'incendie.

Ce brûlage engendre également des nuisances pour le voisinage.

Aucune dérogation ne peut être accordée aux particuliers

Pour éliminer vos déchets verts, déposez les dans les déchèteries du SEMOCTOM accessibles gratuitement aux Pompignacais

Il existe toutefois des exceptions pour certaines catégories d'habitants : agriculteurs, professions liées aux espaces verts etc. Il est possible pour ces derniers de brûler ces déchets mais dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral. Se renseigner en Mairie.



OBLIGATIONS POUR LES RIVERAINS DES PLACES ET VOIES PUBLIQUES

Arbres, haies, buissons et hautes herbes des propriétés privées peuvent être dangereux à certains endroits de la commune pour les piétons et les usagers de la route qu'ils soient cyclistes, deux roues motorisées ou automobilistes. A certains endroits les piétons doivent descendre sur la chaussée pour continuer leur promenade, à d'autres endroits la végétation masque la signalisation et cache la visibilité aux intersections des voies.

Tout propriétaire ou locataire riverain de ces routes, rues, chemins et voies publiques doit éviter de porter atteinte à la sécurité et à la commodité des déplacements en entretenant régulièrement ses plantations qui avancent sur le domaine public.

Il s'agit d'une obligation légale. La municipalité informe régulièrement les personnes devant se mettre en règle pour le bien et la sécurité de tous.

Autres recommandations: chaque propriétaire ou locataire est responsable de la maîtrise de la végétation sur son terrain. En cas de chute d'un arbre sur une ligne électrique ou téléphonique le propriétaire ou locataire est présumé responsable des dommages causés aux lignes aériennes. Il est aussi recommandé d'élaguer les branches d'arbres susceptibles de toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphone et d'éclairage public.

Enfin tout propriétaire ou occupant riverain des fossés et cours d'eau est tenu d'en assurer un bon état d'entretien et de propreté.

ENTRETENIR ET DÉBROUSSAILLER POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIES

Alors que l'été est là, et qu'il nous est annoncé très chaud, il est indispensable de débroussailler son terrain pour limiter le risque d'incendie.

Pour éviter les départs de feu , nous devons :

- nettoyer nos terrains s'ils sont en friche;
- éliminer les déchets végétaux (branchages, herbes coupées...) en déchèterie pour ne pas les laisser en tas ;
- bien ratisser les sols

Ce débroussaillage des terrains permet d'enrayer la propagation des feux, de mieux protéger les biens et les habitations tout en facilitant le travail des pompiers en cas d'intervention







LES BONNES RELATIONS ENTRE VOISINS, SACHONS LES PRÉSERVER : LE CONCILIATEUR DE JUSTICE EST LÀ POUR NOUS ACCOMPAGNER

La courtoisie doit être la règle élémentaire pour vivre en bon voisinage.

Odeurs, bruits, végétation, stationnement...sont souvent à l'origine de troubles de voisinage.

Certes, des lois existent pour sanctionner les troubles excessifs.

Est-il toujours nécessaire d'engager des procédures disproportionnées pour régler les petits litiges ?

Souvent un simple échange courtois peut régler la plupart des cas, encore faut-il que le plaignant s'exprime avec respect et aue l'accusé sache écouter.

A défaut d'entente après un échange verbal, il est inutile de se détester et de se menacer. S'adresser à la mairie n'est pas la

Parmi ces services gratuits, nous avons **LE CONCILIATEUR DE JUSTICE**Son rôle est d'intervenir gratuitement dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques afin d'obtenir un accord amiable entre les personnes et éviter ainsi l'escalade vers des procédures longues et coûteuses.
Pour notre secteur géographique nous pouvons joindre un conciliateur de justice à la Maison de justice et du droit de LORMONT en téléphonant au 05 57 77 74 60 ou au 05 57 34 42 52 (Langlois Dominique)
Pour les litiges plus importants ou non réglés à l'amiable des procédures en justice sont possibles, dans ce cas peu souhaitable n'hésitez pas à interroger votre assureur protection juridique.

A cela s'ajoutent quelques conseils pour faire fuir des vacanciers indésirables:



les moustigues et les frelons. Voici quelques rappels...

LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

videz tous les réceptacles qui peuvent contenir de l'eau - couvrez vos récupérateurs d'eau

d'un voilage moustiquaire,

- curez vos siphons, grilles et gouttières de pluviales pour éviter la stagnation des eaux

LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Si vous constatez sur le domaine public ou chez vous un nid de frelons, merci de vous rapprocher des services de la mairie pour remplir une attestation d'autorisation d'intervention. Cette dernière sera aussitôt transmise à la communauté de communes qui fera enlever le nid par une société. Cette démarche est entièrement gratuite.

LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES AVEC L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer dans votre quartier.

Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ. Pour les habitants de Pompignac, il faut s'adresser à la Gendarmerie

de Tresses : 21 Avenue des 3 Lieues, 33370 Tresses

Prendre rendez-vous par téléphone : 05 57 34 45 00.

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie.

http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/ file/formulaire otv.pdf

De belles vacances c'est aussi...





CANICULE ET FORTES CHALEURS : LANCEMENT DE LA VEILLE SAISONNIÈRE

Depuis le 1er juin 2021, le plan national canicule est activé. Santé publique France lance sa veille saisonnière et rappelle les messages de prévention à adopter en cas de fortes chaleurs.

La chaleur a un impact très rapide. L'état de santé des personnes les plus fragiles peut se dégrader rapidement et nécessiter des soins urgents.

Vigilance et alerte canicule : quand peut-on parler de canicule?

Canicule et vague de chaleur sont deux choses FRANÇAISE différentes. Pour parler de canicule, les températures doivent être plus élevées de 5 degrés par rapport aux normales de saison, le jour, comme la nuit, et cela pendant au moins 3 jours et 3 nuits. Les épisodes caniculaires ont le plus souvent lieu en France en juillet et août. Il faut être vigilant dès à présent!

En quoi consiste le plan canicule en France?

Le plan canicule permet notamment de mettre en place des mesures pour les personnes les plus fragiles, c'est à dire les personnes âgées, les personnes souffrant d'une maladie et les femmes enceintes. Un registre des personnes à contacter est mis en place permettant ainsi de contacter les personnes en situation de fragilité qui se sont préalablement inscrites ou dont l'état a été signalé à la mairie de Pompignac ou au CCAS. Le ministère des Solidarités et de la Santé a également mis en place une plate-forme téléphonique nationale à votre disposition. En cas de fortes chaleurs, vous pouvez joindre le 0 800 06 66 66 tous les jours de 9h à 19h. L'appel est gratuit depuis un poste fixe.

Quelles sont les recommandations en cas de canicule?

Pendant les périodes de canicule, pour faire face aux fortes chaleurs, et éviter les malaises et la déshydratation, il est recommandé de :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif et d'éviter l'alcool,
- manger suffisamment même si l'appétit diminue en cas de chaleur, et de privilégier des aliments frais comme les fruits et légumes,
- ne pas hésiter à vous mouiller le corps, le visage et les avants bras pour vous rafraîchir,
- rester plusieurs heures dans un endroit frais comme le centre commercial ou le cinéma et d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée,
- ne pas faire de sport en pleine journée,
- rester attentif aux besoins des personnes les plus
- faire attention lorsque l'on se baigne pour éviter tout risque d'hydrocution et de noyades.

RÉPUBLIQUE





Comment rafraîchir sa maison en période de canicule?

Avant d'investir dans un climatiseur, un ventilateur ou un rafraîchisseur d'air, quelques gestes simples peuvent déjà vous aider à réduire la chaleur dans votre logement et ainsi faire face aux fortes chaleurs. En gardant les volets fermés durant la journée lorsqu'il fait chaud et en ouvrant les fenêtres seulement à la tombée de la nuit, vous souffrirez moins de la chaleur. Si vous ne possédez pas de volet, vous pouvez adopter des stores, en sachant que les stores extérieurs sont plus efficaces que ceux installés à l'intérieur. Pensez aussi, si vous en avez la possibilité, à débrancher un maximum d'appareils électriques (ordinateur, télévision ou encore chaîne-hifi), ils sont une source de chaleur non négligeable, qu'il est pourtant facile de contrôler. Évitez bien entendu de cuisiner au four pendant cette période et limitez l'usage des plaques électriques ou vitro-céramiques qui dégagent beaucoup de chaleur. Il existe également quelques astuces simples à mettre en place pour rafraîchir une pièce, comme par exemple la chambre pour mieux dormir la nuit. Vous pouvez mouiller une grande serviette ou des draps avec de l'eau glacée, puis de l'étendre devant la fenêtre. L'évaporation de l'eau devrait faire baisser la température de la pièce. Si malgré tous vos efforts, vous ne supportez toujours pas les températures actuelles, n'hésitez pas à investir dans un ventilateur. Même s'il brasse de l'air tiède, voire chaud, il procure une sensation de fraîcheur non négligeable en période de canicule. Pour un air plus frais, il suffit de recouvrir l'appareil d'une serviette humide ou de placer une bouteille d'eau gelée juste devant celui-ci. Si vraiment vous ne supportez pas d'avoir chaud, vous pouvez alors passer à la vitesse supérieure en investissant dans un rafraîchisseur d'air, voire dans un climatiseur.

ENVIRONNEMENT

PROJET DE POSTE SOURCE A POMPIGNAC

Dans le Pompign' Actualités de décembre 2020 nous vous annoncions la création d'un poste source sur notre territoire, à Primet, avec déboisement de 10 000 m2 dont 5 000 m2 en espace boisé classé. Nous découvrions ce projet validé par le précédent Maire et porté favorablement par le groupe d'opposition « Pompignac en transition » dans leur programme électoral.

La nouvelle municipalité s'est immédiatement saisie du sujet pour l'analyser et proposer un autre site. Aussi en janvier dernier, au cours d'une réunion conjointe avec les services de l'Etat, Mme le Maire a proposé un autre terrain juste à côté du site choisi afin d'éviter ce déboisement. Cette proposition a été rejetée du fait du classement de la parcelle en terroir viticole protégé par le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise bien qu'il ne soit pas planté.

La municipalité reconnait l'intérêt de ce poste source sur notre territoire pour faire face au développement démographique et industriel de la rive droite. Néanmoins elle regrette le choix de site fait et l'atteinte à la biodiversité qui en découle. Dans ces conditions, les élus porteront une attention particulière aux conditions de réalisation des travaux, à la préservation des espèces et à la compensation dont pourra bénéficier Pompignac. En effet, dans le cadre de l'autorisation de défrichement qui sera accordée à ENEDIS selon l'issue de l'enquête publique, une compensation devra être prise en charge par ENEDIS. Elle est de type reboisement ou paiement d'une indemnité équivalente. Mais tant ce reboisement que cette indemnité ne bénéficient pas forcément à la commune où se fait le projet.

Pourtant, il est indispensable que ce reboisement compensateur soit réalisé à Pompignac. En effet, la zone boisée détruite doit être reconstituée sur la commune.

Au cours de l'enquête publique qui a eu lieu du 19 avril au 20 mai 2021, Mme le Maire a émis une observation en ce sens dans le registre dédié.

Les conclusions de l'enquête publique ont été remises au tribunal administratif et à la préfecture. La municipalité a également été destinataire. Les documents sont tenus à disposition du public en mairie pendant 1 an. 29 contributions ont été faites.

L'avis du commissaire enquêteur est favorable au projet sur le site identifié avec recommandations portant sur :

- la mise en place d'une commission de suivi du projet avec mise à jour du diagnostic écologique par une étude terrain entre mars et septembre 2021. Le 1 er diagnostic trop ancien date de 2012 à 2015

- la prise en compte de la volonté de la municipalité de réaliser les compensations par reboisement sur la commune de Pompignac

Par ailleurs, la municipalité travaille étroitement avec ENEDIS pour l'enfouissement des lignes électriques moyenne tension sur Pompignac.



LE COMPOSTAGE : FACILE ET EFFICACE

Les déchets alimentaires représentent en moyenne 33% du poids de nos poubelles d'ordures ménagères (70 kg par an et par habitant). Laissés dans le bac gris, ils sont incinérés. Or ces restes pourraient être valorisés et devenir une ressource s'ils sont transformés en compost.

Composter ses déchets alimentaires, un enjeu d'avenir!

Si l'on considère que sur le territoire du SEMOCTOM environ 20 % des foyers compostent, cela signifie qu'il est encore possible de sortir des poubelles grises 6 200 tonnes de déchets alimentaires supplémentaires par an. Nourrir nos sols , tout en réalisant une économie de plus de 800.000€ /an sur les coûts d'incinération ? C 'est possible grâce à ce pacte gagnant-gagnant!

Quels sont les déchets facilement compostables à domicile?



Comment obtenir un kit de compostage SEMOCTOM?

Le SEMOCTOM propose avec une participation de 10€50 (valeur 50 €) à tous les habitants du territoire d'obtenir un kit de compostage comprenant :

- · Un composteur de 400L
- · Un bioseau pour transférer les compostables de la cuisine au composteur
- · Un mélangeur/aérateur

À SAVOIR INVENTAIRE NATURALISTE

Par arrêté préfectoral du 26 mai 2021, les agents du syndicat mixte du conservatoire botanique national Sud Atlantique sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser des inventaires naturalistes jusqu'au 31 décembre 2021 sur l'ensemble des communes de Gironde.

Pour l'obtenir, vous pouvez en faire la demande via le site internet en remplissant ce formulaire :

http://bit.ly/semoctom-composteurs

Vous pouvez également téléphoner au service équipements : 05 57 34 33 39 Mais le plus simple et le plus rapide reste encore de passer au SEMOCTOM du lundi au vendredi de 9h à 17h30.



TRAVAUX

CIRCULATION ROUTIÈRE

De plus en plus d'administrés se plaignent des excès de vitesse sur la commune. Certains automobilistes empruntent les itinéraires communaux préconisés par les systèmes d'aide à la circulation (Ex : waze) et font preuve d'indiscipline en ne respectant pas la signalisation. Quelles solutions s'offrent à nous, pour limiter ce phénomène :

- une présence plus fréquente de gendarmes : pas suffisamment disponibles pour accomplir ces missions,
- la réalisation de plateaux ralentisseurs ou de dos d'âne : trop bruyants à proximité des habitations et préjudiciables aux organes mécaniques des véhicules.

Alors l'installation d'écluses de type différent, est certainement la plus appropriée. Une nouvelle expérience a été mise en œuvre au chemin de Martinot lors de la réfection du revêtement routier.

D'autres aménagements sont à l'étude sur nos voies communales pour tenter de limiter ces nuisances qui mettent en péril la sérénité de nos concitoyens.



Certains de vous l'ont peut être remarquée le long de la salle des sports de Pompignac. Il s'agit de la scène mobile acquise par la CDC (communauté des Communes des Coteaux Bordelais) qui sera mise à disposition de nos 8 communes pour les événements communaux et bien sûr intercommunaux.

Depliée, elle fait plus de 40 m2.

Cette scène sera stockée, notamment sur Pompignac, dans un espace clôturé pour sa sécurité. L'ensemble des travaux est pris en charge par la CDC.



PROLONGEMENT DE CRÉATION DE TROTTOIRS

jusqu'au chemin du Limousin. Ils permettront de sécuriser le cheminement des piétons et des enfants.



RÉFLEXION SUR L'EXTINCTION TOTALE OU PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public non maitrisé a un impact négatif sur la biodiversité et peut perturber les écosystèmes.

Par ailleurs, il représente une dépense non négligeable pour les collectivités.

De ce fait, éteindre ou réduire l'éclairage public la nuit permettrait de préserver la nature et de diminuer la facture énergétique de la commune.

La municipalité mène donc une réflexion globale sur l'éclairage public : le maintenir, l'éteindre complètement ou partiellement selon les usages des administrés et les quartiers.

Au préalable, une analyse de l'état des lieux des installations électriques d'éclairage public doit être réalisée. Elle vient d'être confiée au SDEEG en tant que délégataire.

Selon l'ADEME, plus de la moitié du parc est composée de matériels obsolètes et énergivores : boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure et 40% des luminaires en service ont plus de 25 ans.

Pour bien comprendre la complexité de cette étude, notre commune possède près de 45 commandes d'éclairage pour l'éclairage public et 587 points lumineux à ce jour.

Au-delà d'une diminution évidente des factures énergétiques, l'extinction la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore.

Cela permet de préserver des espèces sensibles dont la disparition est accélérée par la pollution lumineuse.

Le vendredi 10 septembre prochain une soirée « Pompignac, mon village étoilé » ouvert à toutes et à tous nous permettra d'apprécier la voute céleste et de découvrir la faune nocturne.

Du point de vue de la sécurité routière, dans le cadre d'une signalisation réglementaire, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse.

Dans la plupart des communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n'a été observée.



Les effractions ont d'ailleurs lieu principalement en journée.

Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ce projet.

VOS BESOINS ÉVOLUENT, LES SERVICES AUX POMPIGNACAIS S'ADAPTENT ET S'ENRICHISSENT

Suite à une analyse de vos besoins, un travail de fond a été engagé par la municipalité en concertation avec les agents, la Communauté des Communes, la Poste et autres partenaires sur notre commune afin d'adapter, améliorer et enrichir les services offerts au sein de notre commune.

Ainsi certains services sont créés avec notamment l'ouverture d'un ALSH, aussi appelé centre de loisirs ou centre aéré, pour accueillir nos enfants en période de vacances et les mercredis.

La bibliothèque modifie ses horaires pour répondre à la demande et proposer des activités les samedis après midi.

Les horaires de mairie et de l'agence postale communale ont également évolué depuis avril dernier pour répondre aux nouveaux modes d'affluence.

VOTRE BIBLIOTHÈQUE VOUS PROPOSE DE NOUVEAUX CRÉNEAUX HORAIRES

Les horaires en semaine ne sont pas adaptés pour vous ? la bibliothèque adapte ses horaires d'ouverture et vous accueille désormais tous les samedis de 10 h à 16h.

Vous aurez la possibilité de venir lire sur place, et de prendre le temps de choisir parmi de nombreuses nouveautés aussi bien en polars, romans et ouvrages enfants. Des CDs et textes lus ont rejoint récemment nos collections pour mieux vous satisfaire.

Pause estivale : votre bibliothèque sera fermée du 8 août à la fermeture au 30 août à la réouverture à 16h.

Durant la crise sanitaire le portage de livres à domicile a été mis en place. Il a démontré son intérêt. Il est donc maintenu pour devenir un service permanent aux Pompignacais. N'hésitez pas à nous solliciter au 05.56.72.81.12 ou par mail à bibliotheque@pompignac.fr



LES INFOS SUR MA COMMUNE, QUAND JE VEUX, COMME JE VEUX

Depuis mars 2021, vous pouvez suivre les informations sur la vie de notre commune via PanneauPocket sur votre téléphone portable.

Comme indiqué sur la fenetre d'accueil de PanneauPocket, vous êtes plus de 514 personnes à avoir placé Pompignac en favori dans votre application et au risque de se répéter, toute la municipalité vous remercie de cette adhésion. A date, ce sont plus de 40 panneaux publiés.

Il a été essentiel dans la gestion des inondations pour informer rapidement. Avec PanneauPocket c'est très simple : C'est vous qui décidez d'être informé ou de ne pas l'être. Vous avez également le choix d'être notifié ou non des nouvelles informations publiées. En effet, sur l'écran d'accueil de l'application, un pictogramme en forme de cloche barrée ou non vous permet d'agir sur le fait d'être notifié ou non. Il vous suffit de cliquer dessus avec le doigt pour changer le paramètre, rendant active ou inactive la notification.

En parallèle, toutes les communes de notre Communautés des Communes « les coteaux Bordelais » ont désormais fait le choix de PanneauPocket.

Vous pouvez ainsi les enregistrer en favori et suivre également leurs évenements.

Nous ne pouvons que vous recommander de garder les notifications actives, pour votre commune PanneauPocket vous permet ainsi d'avoir immédiatement accès à l'information: alerte météo, accident de la circulation, travaux, événements festifs ou associatifs, informations générales sur Pompignac et sur les communes voisines. Vous restez ainsi informé et alerté en toute circonstance.

Alors si ce n'est déjà fait, installez-le sur votre téléphone!

Téléchargement sur l'AppStore ou googlePlay ou via le site panneaupocket.com. Sélectionnez « Pompignac » parmi les collectivités membres.

Si vous avez des difficultés pour l'installer, rendez vous en mairie, vous y trouverez un accompagnement efficace pour télécharger l'application.

Et qu'en est-il des flashinfo adressé par mail ? Cet envoi régulier par mail est toujours en service et n'est pas encore destiné à disparaître. PanneauPopcket et le flashinfo par mail se complètent et cohabitent! La couverture informative de PanneauPocket n'est pas totale encore et les objectifs ne sont pas identiques.





OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) À POMPIGNAC DÈS JUILLET 2021!

ll s'agissait d'une attente forte des familles ! c'est désormais une réalité !

Les enfants de Pompignac et de la CDC qui le souhaitent pourront être accueillis dans les locaux des nos écoles maternelle et élémentaire à Pompignac par l'association « Les Franças ».

- Pour les vacances d'été : du 8 juillet au 1er septembre 2021
- Les mercredis pendant la période scolaire et les petites vacances
- Les amplitudes horaires : de 7H30 à 19H

Nous avons pu, depuis quelques semaines, travailler de concert avec l'ensemble de nos agents, les membres de l'Education Nationale, les membres des Francas ainsi que la Communauté des Communes des coteaux Bordelais pour concrétiser dans les meilleurs délais un fort besoin exprimé par les familles; merci à tous!

RAPPEL DES HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Depuis le lundi 5 avril 2021, les horaires de la Mairie ont changé. Nous vous accueillons avec plaisir.

LUNDI	8h30-12h	13h30-17h
MARDI	8h30-12h	13h30-18h30
MERCREDI	8h30-12h	
JEUDI	8h30-12h	13h30-19h
VENDREDI	8h30-12h	13h30-17h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

RAPPEL DES NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Lundi : fermeture toute la journée Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30-11h45 /

14h30-17h45

Vendredi: 8h30-11h45 / fermeture

l'après-midi Samedi : 9h-11h45

Levée du courrier dans la boîte aux lettres devant l'Agence (courrier simple : lettres

vertes, lettres prioritaires) : Du Lundi au Vendredi à 15h00

Samedi à 11h20

Levée du courrier et colis dans l'Agence :

Lundi : pas de levée Mardi, Mercredi, Jeudi : 15h00 Vendredi, Samedi : 11h20

J'AI DANS MA BOITE AUX LETTRES UN AVIS DE PASSAGE DU FACTEUR, QUAND PUIS-JE VENIR À L'AGENCE CHERCHER MON COLIS OU MON RECOMMANDÉ?

- Si j'ai un avis de passage dans ma boîte aux lettres le Lundi, Mardi ou Mercredi: je peux venir à partir du lendemain à 14h30.
- Avis de passage dans ma boîte aux lettres le Jeudi ou Vendredi : je peux venir à partir du Samedi à 11h00
- Avis de passage dans ma boîte aux lettres le Samedi : je peux venir à partir du Mardi à 14h30.

De quelles pièces dois je me munir pour retirer un colis ou un recommandé à l'agence?

Dans tous les cas, afin de récupérer recommandés ou colis, il faudra présenter au guichet votre avis de passage et une pièce d'identité physique (carte d'identité, passeport, permis de conduire, mais aucune photocopie ou photo sur portable). Si vous venez chercher le colis/recommandé destiné à une autre personne : il faudra présenter, en plus de l'avis de passage et de votre pièce d'identité, une pièce d'identité de la personne pour laquelle vous venez retirer le colis/lettre (livret de famille ou CI pour les mineurs).



Cette personne doit remplir et signer au dos de l'avis de passage pour une procuration ponctuelle ou saisir une procuration permanente sur internet https://www.laposte.fr).

Rappel: suite à l'avis de passage déposé par le facteur dans votre boîte aux lettres, vous disposez de 15 jours pour venir chercher votre colis/lettre à l'Agence postale. Au-delà de ce délai de 15 jours, votre colis/lettre est retourné à l'expéditeur.

HORAIRES DE FORTE AFFLUENCE À L'AGENCE POSTALE

Afin de fluidifier le service postal et de limiter l'attente des usagers à l'Agence, voici, pour information, les créneaux horaires de forte affluence :

- Matin : de 11h à 11h45;
- Après-midi : de 14h30 à 15h30.

Si vous pouvez, venez donc en dehors de ces horaires, vous serez servis plus rapidement!

QUE SE PASSE T'IL SI L'AGENT EST MALADE ?

En cas d'absence imprévue n'excédant pas 2 jours, les instances resteront à l'agence et seront distribuées au retour de l'agent.

En cas d'absence de plus de 2 jours, les instances seront reprises par la Poste de Tresses qui en assurera la distribution.

Dans ces cas, une informa tion sera faite par affichage au droit de l'agence.

FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE POUR CONGÉS ANNUELS

- Durant les périodes de congés annuels de l'agent assurant la gestion de l'agence postale, Renaud OSSARD, l'agence sera fermée.

Les Pompignacais pourront aller chercher leurs colis/lettres (avec avis de passage et CI) au bureau de poste de Tresses, qui pourra aussi assurer toute autre demande postale ou financière.

Pour cet été, l'agence postale sera fermée pour congés annuels, du Lundi 2 août au Lundi 23 août inclus (semaines 31, 32 et 33). Réouverture le Mardi 24 août à 8h30.

VIE SCOLAIRE

UNE 9E CLASSE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Nous avons le plaisir de vous confirmer l'ouverture d'une 9e classe dans notre école élémentaire dès la rentrée de septembre 2021.

Cette 9e classe est devenue une nécessité pour plusieurs raisons :

- Anticiper de meilleures conditions d'apprentissage en classe pour Grande Section Maternelle, CP et CE1 avec une limitation du nombre d'élèves à 24, applicable au plus tard à la rentrée 2022
- Accompagner la croissance du nombre d'enfants scolarisés dans notre école élémentaire

Cette 9e classe sera créée dans l'ancien restaurant scolaire; les travaux seront réalisés dans le courant de l'été.

LE TRAJET JUSQU'À L'ECOLE

Suite au sondage effectué auprès des parents d'élèves au mois de mai 2021, nous encourageons les familles qui ont des difficultés pour le transport de leur enfant vers nos écoles à nous contacter pour leur permettre d'entrer en relation avec des parents à proximité susceptibles de les aider sous forme de covoiturage.

DON D'UN MAGNIFIQUE POMMIER AU JARDIN PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Un magnifique pommier donné par une famille pompignacaise, a été planté le 18 mars dernier, et embellit le jardin pédagogique de notre école maternelle.

Madame Larroque, directrice de l'école, accompagnée d'une poignée d'enfants de la GS, a pu observer en détail l'ensemble des étapes indispensables pour qu'un arbuste puisse prendre racine dans un nouvel environnement.

Nos enfants attendent avec impatience les premières pommes !

Merci à nos généreux donateurs! Des activités scolaires et périscolaires sont régulièrement proposées à nos enfants dans cet espace.



VPI COMME VIDEO PROJECTEUR INTERACTIF

La municipalité a pour objectif, partagé avec les professeurs de l'école élémentaire, d'équiper chaque classe de VPI, pour celles non encore équipées, à raison de deux classes par an.

Nous nous appuyons pour ce faire sur Gironde Numérique.



Gironde Numérique, qu'est-ce que c'est?

Notre partenaire Gironde Numérique, est un syndicat départemental, adressant les communautés de communes (CDC) girondines, afin de les aider et les accompagner dans la transition digitale ou encore dans l'équipement numérique. C'est notre CDC qui cotise auprès du Syndicat pour permettre à Pompignac de profiter de ses services. Par ailleurs, Gironde Numérique, avec sa branche Gironde Haut Mega, participe au déploiement de la fibre optique dans toute la Gironde.

Quel lien avec les écoles ?

Par le mécanisme d'achat groupé, à l'échelle de la Gironde, le syndicat négocie des tarifs auprès de grands fournisseurs et permet en retour aux communes de réaliser des commandes et de s'équiper à des prix qu'elles ne pourraient obtenir seules. Ces achats groupés sont fléchés à destination des écoles.

Ces vidéoprojecteurs nécessitent de remiser les tableaux noirs et les craies, au profit de tableaux blancs en triptyque et de marqueurs effaçables. En effet, ces appareils sont incompatibles avec les poussières de craie qui dégraderaient très vite la lampe du projecteur.

CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES : SEMAINE À 4 JOURS DÈS SEPTEMBRE 2021 !

Pour satisfaire la majorité des familles après sondage et validation en commission « affaires scolaires » avec les représentants des parents d'élèves et les professeurs, nous mettons en place la semaine de 4 jours. Les nouveaux horaires seront dorénavant :

Pour l'école maternelle : 8h30 - 11h45 // 13h45 - 16h30 Pour l'école élémentaire

cycle 2: 08h45-11h45 // 13h15-16h15 cycle 3: 08h45-12h15 // 13h45-16h15

de nouvelles activités.

Ce changement de rythme n'a aucun impact sur les activités périscolaires qui seront proposées aux enfants à la rentrée. Nous remercions d'ailleurs les parents, rencontrés lors des réunions du comité de pilotage qui sont partie prenante pour mettre en place

Élargissement du temps d'accueil périscolaire

Pour tenir compte des besoins des familles pompignacaises, et après sondage, la plage d'accueil des enfants au périscolaire est élargie. Nous débuterons l'accueil périscolaire à partir de 7H15 et jusqu'à 18H45, dès la rentrée de septembre 2021.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan local d'urbanisme est un document officiel et légal. Il permet de fixer les règles d'urbanisation tant pour l'habitat que le développement économique sur un territoire donné.

Il offre aux propriétaires des droits mais aussi des obligations pour garantir une planification, une organisation et une identité cohérentes de la commune.

Le PLU est un document primordial de maitrise de notre urbanisation, mais d'autres textes légaux cadrent également l'urbanisation d'un territoire donné: le code de l'urbanisme, de l'environnement, loi ALUR, loi Elan...



Le PLU fixe en particulier :

- la qualité urbaine et architecturale. Ainsi il règle les hauteurs de construction, les distances entre bâtis et par rapport aux limites séparatives, la nature et la hauteur des clôtures de façon à assurer l'harmonie et l'esthétique des quartiers et le bien vivre ensemble.
- l'emprise au sol c'est-à-dire la surface maximale au sol constructible. Elle varie en fonction des secteurs. Le respect de cette emprise est indispensable vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales et de l'identité des secteurs. Un secteur à faible densité aura un pourcentage d'emprise au sol plus faible qu'en centre bourg afin de conserver l'homogénéité du quartier. Concernant la gestion des eaux pluviales, l'emprise au sol détermine la surface au sol construite donc imperméabilisée et de ce fait la surface restante libre de construction capable d'absorber et réguler les flux d'eaux de pluie. La dépasser peut entrainer des forts ruissellements d'eaux incontrôlés et des inondations de son propre terrain ou de celui de ses voisins. Dernièrement, nous avons pu constater que notre urbanisation provoque une imperméabilisation massive et par conséquent des flux d'eaux qui dévalent toiture, terrasse béton et enrobé.
- le mode d'utilisations sols. Ainsi en fonction du zonage des constructions peuvent être autorisées ou pas pour des usages spécifiques. Ainsi, en zone agricole, le PLU interdit toute construction ou utilisation du sol qui n'est pas liée avec une activité agricole. La construction par exemple d'un garage et/ou d'une piscine est donc interdite.
- le stationnement : il doit être assuré sur les parcelles afin d'éviter le stationnement anarchique et dangereux sur les trottoirs.

- La municipalité devant quant à elle assumer les infrastructures (voiries, réseaux, écoles...)

L'objectif de ces règles est d'assurer l'harmonie d'un quartier, l'identité de la commune sur le plan visuel et esthétique et de garantir la prévention des risques naturels prévisibles, la protection des milieux naturels et paysagers et donc l'intérêt commun.

Le respect du PLU doit garantir un développement cohérent de la commune pour l'intérêt général et le bien-être de tous.

Compte tenu du fort développement urbain de la commune, il est impératif de conserver cette harmonie et cette qualité de vie. Aussi, la nouvelle municipalité entend faire respecter les règles.

Certains pétitionnaires déposent des dossiers non conformes au PLU et argumentent leur projet par le fait que « cela a déjà été fait sur la commune », et souhaitent une « dérogation du Maire ».

Par le passé, les règles n'ont pas toujours été respectées, des autorisations contraires au PLU ont été accordées : emprise au sol dépassée, retrait du bâti par rapport aux limites séparatives trop faible, mur de clôture de plus de 1,50 m...créant mécontentement des riverains, dysharmonie dans un secteur donné et perte du plaisir de se balader dans certains quartiers devenus trop hétérogènes. Ce qui a été fait par le passé ne doit pas continuer. Si individuellement nous ne respectons plus les règles du PLU, nous ne pourrons pas conserver notre qualité de vie et le caractère verdoyant et agréable de notre commune que beaucoup nous envient. Cela amènera inévitablement

à des conflits de voisinage et une perte qualitative de notre commune.

Pour cette raison, la municipalité propose depuis son entrée en fonction, il y a un an, des permanences d'urbanisme : agents et élus vous reçoivent sur rendez-vous pour échanger sur vos projets et les valider ensemble garantissant une issue positive à votre dossier. Consulter en amont du dépôt d'une demande d'autorisation est toujours plus confortable car évite les refus qui créent souvent de l'incompréhension et de la perte de temps. En effet il existe toujours une solution tout en respectant le PLU. Les services de la mairie et les élus sont à votre disposition.

Dans le même temps, agents et élus se réservent le droit de contrôler en cours de travaux la conformité des réalisations : bâtiment, piscine, clôture, emprise au sol, assainissement, création d'ouvrage de régulation des eaux pluviales...

Dans le cas où un non-respect du PLU serait constaté, la mairie prendra contact avec l'intéressé afin de trouver une solution pour régulariser sa situation. A défaut d'écoute, la Mairie effectuera des mises en demeure.

Si nous voulons conserver l'identité de notre commune si agréable, si verdoyante, nous devons individuellement respecter les règles.

Le PLU présente des points qui ne sont plus adaptés. Il sera modifié prochainement. Vous en serez informés.

LA COVID ET SES CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ COMMUNALE

Comme dans toutes les activités, la COVID a largement compliqué l'action municipale avec des surcoûts inévitables.

Le fonctionnement des services de la Mairie a été considérablement bousculé par cette situation engendrant des retards dans la prise en charge et le suivi des dossiers, l'étude et la réalisation des travaux d'entretien et d'investissement.

En effet, comme dans toutes les structures, il a fallu faire face à l'absence de certains de nos agents confinés durant des jours car malades ou cas contact, contraints de garder leurs enfants lors des fermetures de classes... Il en fut de même pour nos interlocuteurs au sein des diverses administrations de l'État, des bureaux d'études et entreprises avec lesquels nous travaillons pour étudier, chiffrer, programmer et exécuter les projets.

Certains d'entre vous en ont subi les désagréments :

- réponse tardive à vos mails,
- manque d'entretien de certains espaces verts, travaux décalés
- refus de mise à disposition de salles du fait de la demande faite aux maires par la Préfecture de ne pas inciter aux manifestations festives privées,
- mise en place de chaises coque pour la reprise du cinéma. Le refus d'installer les fauteuils n'est pas comme certains le laissent penser une volonté de la municipalité. Il s'agissait du seul moyen possible pour reprendre les séances de cinéma au plus vite dans le respect des règles sanitaires. En effet, l'utilisation des fauteuils était impossible car en tissu donc imposant une désinfection après chaque utilisation. La collectivité ne dispose ni du matériel ni d'un nombre suffisant d'agents disponibles pour de telles opérations, agents déjà mobilisés au nettoyage plusieurs fois par jour des points de contact dans les espaces publics notamment les écoles, l'agence postale commune, la mairie...

L'équipe municipale est sincèrement navrée de l'impact sur l'activité communale mais les contraintes induites par cette crise sanitaire ont parfois été quasi insurmontables en interne et dans nos relations avec nos partenaires : manque de personnel, retard dans les délais d'approvisionnement, dans le traitement de nos demandes sans parler de la hausse des prix et des coûts supplémentaires liés à la gestion COVID...

Pour autant, les agents et élus n'ont pas baissé les bras et se sont adaptés en permanence pour maintenir le service, mener des actions de proximité, avancer sur tous les projets majeurs de la commune.

Nous avons notamment mis en place des permanences pour vous recevoir, organisé des réunions de quartier pour échanger ensemble, réalisé des chantiers participatifs avec toutes les précautions sanitaires nécessaires. C'est un engagement de notre équipe : être au plus près de vous. Cette proximité

est essentielle et sera bien sûr accrue lorsque cet épisode sanitaire sera derrière nous.

Les services aux pompignacais ont été maintenus également avec en particulier une formidable adaptation des professeurs de l'école de musique qui ont su développer les cours sous en format « visio » et surtout garder intact la motivation de tous par la préparation d'un concert filmé, d'une vidéo de promotion de l'école accessible sur le site de la commune...

Sur le plan financier, le bilan de la COVID est lourd pour la commune : Mise en place d'un accueil parascolaire (année 2020), agents d'entretien supplémentaires pour nettoyage des points de contact, forte augmentation des consommations des produits d'entretien, gel, papier essuie main, hausse des prix de nos fournisseurs.

Bien sûr, ces dispositions étaient essentielles, la municipalité les a assumées.

A titre d'exemple : les fréquences de lavage des mains de nos enfants sont montées jusqu'à 8 à 10 fois par jour, soit le double d'une situation normale. Le surcout est de l'ordre de 400€/semaine.

Depuis l'ouverture du centre de vaccination à Sadirac en avril, la Mairie n'a cessé d'être à vos côtés avec la Communauté de Communes pour faciliter vos prises de rendez-vous pour votre vaccination. Nous avons à cœur de vous protéger et d'aller au plus vite pour sortir de cette crise. Le coût financier de l'ouverture de ce centre est assumé par les 3 communautés de Communes dont bien sûr la nôtre, CDC des Coteaux Bordelais.



LE CENTRE DE VACCINATION À SADIRAC

Depuis trois mois à présent, le centre de vaccination de l'Entre deux mers est ouvert à Sadirac !

Cette création est le fruit de la volonté des élus des trois communautés de communes du Créonnais, des Portes de l'Entre-deux-Mers et des Coteaux Bordelais qui ont décidé de mutualiser leurs moyens, pour permettre l'accès à une offre de vaccination au plus près des habitants. Cette création connait un franc succès. Rappel: l'accès à un créneau de vaccination est ouvert sur l'application Doctolib.

A raison d'environ <u>1200 doses semaine</u>, nombreuses sont les personnes qui ont pu accéder à ce centre et se faire vacciner pour la plus grande satisfaction des responsables des trois CDC.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes aujourd'hui : <u>72 % des personnes prioritaires ont reçu les deux doses de leurs vaccins!</u>
Remercions tout le personnel bénévole pour leur engagement et leur action.



SE VACCINER, SE PROTEGER

Merci aux Pompignacais et à nos professionnels de santé de Pompignac qui se sont mobilisés et ont tenu des créneaux d'accueil/vaccination au sein de ce centre.

A Pompignac, toutes les personnes qui ont eu recours à la mairie ou au CCAS pour se faire vacciner ont obtenu satisfaction. N'oublions pas le respect des gestes barrières et restons vigilants

dans nos échanges!

Le centre est fermé en Août et le premier créneau disponible est désormais le 5/10

L'ÉCOLE DE MUSIQUE TOUJOURS MOTIVÉE ET DYNAMIQUE MALGRÉ LES CONDITIONS DIFFICILES !!

La pandémie a empêché les cours de musique de se réaliser en présentiel. Les professeurs se sont adaptés et ont proposé des cours en visio à leurs élèves. Les conditions sanitaires ont empêché les élèves de l'école de musique de se produire en public.

L'atelier des musiques actuelles des adolescents a tout de même donné un concert le 3 avril dernier dans la salle Maurice Dejean. C'est avec un immense plaisir qu'ils se sont retrouvés après un an sans concert grâce au dynamisme et gros travail des professeurs Nicolas Barriere (guitare électrique), Karol Diers (batterie) et Sébastien Brebbia (trompette, bassiste et directeur de l'école de musique). Pour vous faire partager ce beau moment de musique, Nicolas Barriere et Karol Diers ont filmé et monté deux clips vidéos à l'issue de cet atelier. Vous pouvez les visualiser sur le site de la mairie et Facebook.

La météo s'est également mêlée à ce contexte déjà difficile en empêchant la fête de la St Jean de se réaliser.



C'était l'occasion pour l'ensemble des élèves de l'école de musique de se produire sur scène en présence du public en extérieur. Là encore, cette manifestation n'est que reportée. Elle aura bien lieu et sera l'occasion de tous se retrouver enfin pour partager le travail de l'école de musique.





RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES À POMPIGNAC, DANS NOTRE DÉPARTEMENT, DANS NOTRE RÉGION

DÉPARTEMENTALES RÉGIONALES

Résultats de la commune au 2^d tour

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Exprimés
Mme Céline GOEURY M. Christophe VIANDON	BC-DVG	466	59,51
Mme Christelle DUBOS M. Bertrand GAUTIER	BC-REM	317	40,49

Abstention: 65,58 %

Résultats de la commune au 2^d tour

Liste conduite par		Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Alain ROUSSET (//75/C275L007.html)		353	13,55	39,93
Mme Edwige DIAZ (//75/C275L005.html)	LRN	159	6,10	17,99
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ (//75/C275L004.html)	LUC	151	5,79	17,08
M. Nicolas THIERRY (//75/C275L003.html)	LECO	138	5,30	15,61
M. Nicolas FLORIAN (//75/C275L009.html)	LLR	83	3,18	9,39

Abstention: 65,16%

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2021

- Affectation des résultats des budgets 2020
- Affectation du résultat 2020 et clôture du budget annexe Transport communal.

Le transport communal est définitivement arrêté. Les capacités financières de la commune ne permettent pas de soutenir ce service qui demande l'achat d'un bus neuf, le recrutement d'un conducteur et la mobilisation d'au moins un agent 2h/jour pour accompagner les enfants dans le bus.

vote des budgets pour l'année 2021.

Ces budgets imposent la plus grande rigueur, la maitrise des couts des services aux pompignacais et du personnel municipal en privilégiant l'intérêt du plus grand nombre. Ils ont été établis en élaborant des projets raisonnables avec pré chiffrage systématique pour inscription de montants réalistes aux budgets. Leur suivi sera permanent pour éviter toute dérive des dépenses et prendre si besoin les mesures nécessaires. Ils proposent la vente de biens communaux pour faire face aux remboursements des emprunts quasi insoutenables en l'état actuel.

- Vote des subventions aux associations ; ces dernières sont légèrement en hausse pour soutenir nos associations en cette période de crise sanitaire
- Autorisation donnée au Maire de vendre 2 appartements situés au passage du puits.

Ces ventes permettront d'assumer une partie du remboursement des emprunts.

• Autorisation donnée au maire d'acheter un terrain de 1 544 m2 situé sur les parcelles ZL 246 et 247 pour 1 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5/05/2021

- Mandat donné à M. Coup, délégué aux réseaux et voiries pour gérer les travaux et contrat en matière d'assainissement
- Vote des taux communaux : les taux sont inchangés en 2021.

Malgré la situation financière très préoccupante de notre commune comme indiquée tant par la direction générale des finances publiques que par le cabinet d'audit privé lors de leurs interventions en conseil municipal du 25 février dernier, la nouvelle municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux en 2021 afin de ne pas grever les budgets des foyers déjà affectés par la situation sanitaire et ses répercussions économiques.

Pourtant l'intervention faite en conseil municipal par le cabinet d'audit annonçait une augmentation nécessaire de 9% durant 2 années de suite pour faire face aux contraintes financières de la commune. Le budget 2021 est rigoureux. La nouvelle municipalité entend bien le maitriser et ainsi éviter de telles hausses.

- Autorisation donnée au Maire de solliciter la subvention FDAEC pour un montant de 15 916 € et de l'affecter aux travaux de rénovation du dispositif de chauffage de l'école élémentaire et de la Mairie.
- Autorisation donnée au Maire de solliciter la subvention FDAVC pour un montant de 6 737,50 € dans le cadre du financement des travaux de voirie 2021
- Mise en place du règlement intérieur de l'école de musique et revalorisation de la tarification des cours individuels. Jusqu'à présent quel que soit le nombre de cours individuels pris par un élève, seul un cours était facturé. Désormais, chaque cours individuel sera dû.
- Mise en place du règlement intérieur de la bibliothèque municipale et de la charte d'acquisition.
- Autorisation donnée au Maire de renouveler la convention établie avec la Poste concernant l'organisation de l'agence postale de Pompignac
- Autorisation donnée au Maire d'engager la réflexion sur la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents de la collectivité
- Suppression de postes ouverts au tableau des effectifs mais non pourvus. 4 postes sont fermés car ne correspondent ni aux nécessités de service ni aux orientations de la nouvelle municipalité concernant la gestion et la croissance des effectifs des agents municipaux.
- Vente du bus communal pour un montant de 5 000 € -/+20%.

TRIBUNE LIBRE

MAJORITÉ MUNICIPALE

La fonction d'élu consiste à faire des propositions pour l'intérêt général de la commune que l'on soit de la majorité ou de l'opposition.

Pour les élus de l'opposition, il ne s'agit pas de critiquer systématiquement, de lancer de grandes idées sans propositions concrètes et cohérentes pour s'insurger immédiatement après en prétextant ne pas avoir été consulté ou écouté.

L'équipe majoritaire met tout en œuvre pour intégrer tous les groupes composant le conseil municipal sur les sujets structurants de la commune : urbanisme, finances, affaires scolaires, culture, sport...

Contrairement au passé, les élus d'opposition sont reconnus et peuvent participer à la vie municipale.

Depuis un an, des commissions ont été créées et sont régulièrement réunies, des visites et réunions techniques ont lieu en fonction des sujets, les documents d'information sont systématiquement mis à disposition et un droit d'expression libre leur est donné dans le bulletin municipal.

Notre équipe organise également des manifestations et des chantiers participatifs faisant appel à la bonne volonté de chacun des pompignacais. De par l'implication que les élus se doivent d'avoir, il est nécessaire d'y participer.

Nous ne comprenons donc pas les comportements négatifs et les propos mensongers des élus de l'opposition. Les uns laissent croire à un manque d'informations voire même d'exclusion, quand d'autres remettent en question le sérieux de notre implication et de notre travail.

Il ne suffit pas de dire qu'il faut aller plus loin, faire plus ou autrement, critiquer quoi qu'il se passe. Il faut surtout donner de son temps, vouloir agir ensemble et réfléchir au sujet pour faire des propositions concrètes! Une seule proposition nous a été présentée depuis que nous sommes en fonction. Nous l'avons intégrée dans notre feuille de route 2021.

Avec tous les évènements auxquels nous avons dû faire face des derniers mois, le temps est trop précieux pour le perdre en divagations et longues tirades stériles.

LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

Nous savons tous qu'il y a une alternance des équipes municipales à Pompignac : ceux qui font, qui bâtissent et donc qui dépensent : les Actifs ; et ceux qui ne font pas, qui sont « des économes » et redressent la commune par l'austérité et l'immobilisme : les Passifs. Les deux croient bien faire et il n'y a pas de demi-mesure dans cette politique.

Aujourd'hui les décisions prises pour « améliorer » la commune : l'agence postale et la mairie réduisent les horaires d'accès, le bus scolaire est supprimé et vendu pour des clopinettes, les rythmes scolaires détruisent les activités périscolaires, le jardin pédagogique à la maternelle périclite, ce sont des chaises pliantes au cinéma, une bibliothèque étroite, le projet de jardin écocitoyen est arrêté, les subventions perdues, des arbres communaux sont coupés à tout va (mais il y a quelques moutons pour une écologie de façade)!

La municipalité dit servir les habitants en réduisant les budgets, en faisant de fausses économies, en aidant quelques copains. Mais ils dépensent sans investir, ni anticiper, ce qui génère des dépenses accrues, nous appauvrit. L'absence de politique de développement crée des aberrations partout : équipements sportifs et culturels désuets, urbanisme hétéroclite, rues inadaptées aux PMR, aux piétons et aux véhicules, environnement plus fouillis.

Dans le futur, de nouveaux élus nous referont avancer, recréeront de la richesse, sortiront Pompignac du misérabilisme collectif. Si ces Actifs nous lisent, qu'ils sachent qu'après avoir été plébiscités, ils seront décriés et que de nouveaux Passifs déferont leur travail. Certains élus actuels l'ont compris et changent de camp d'un mandat à l'autre. En attendant, créons des commissions pour promener les citoyens qui travailleront à notre place.

LISTE VIVONS POMPIGNAC AUTREMENT

Vos Elus ignorés! Et qui ont pourtant à coeur de s'investir et agir dans l'intérêt général. Depuis notre élection, nous avons démontré notre volonté d'agir et notre ouverture d'esprit auprès des élus majoritaires : pour rappel nous avons voté pour Mme le Maire lors du premier conseil municipal d'investiture. Au bout d'un an le constat est le suivant : la communication de l'équipe majoritaire est inexistante, pour finir par n'avoir plus aucune information depuis le conseil municipal du 5 mai dernier. Même constat pour les commissions municipales qui se font de plus en plus rares avec un intérêt mineur et nous ne sommes associés à aucun groupe de réflexion ou de travail. Nous apprenons donc les décisions et actions en même temps que vous. Vivement la publication de cette édition du Pompian'actualités pour se mettre à jour! Notre énergie et notre ambition pour Pompignac restent intactes malgré ces conditions. Nous ne restons pas inactifs et défendrons notre droit à l'information au même titre que les élus majoritaires. Nous réaffirmons notre volonté de participer à des groupes de travaux autour de thématiques majeures telles que :

- La révision du PLU : préserver notre cadre de vie (maitrise du développement démographique)
- Suivi des finances de la commune
- Réflexion sur la création d'une nouvelle école élémentaire Réflexion sur l'évolution de notre centre bourg : espaces de vie, végétalisation...
- Politique environnementale : territoire bio engagé, label apicité

Mme le Maire, faire vivre la démocratie communale c'est respecter tous les élus et donc accepter les échanges de point de vue et les divergences éventuelles qui peuvent faire naître des consensus.

Aurélie Spataro – Raphaël Jouannaud, Elus Vivons Pompignac Autrement. Pour nous contacter : <u>vivonspompignacautrement2020@gmail.com</u>

PORTRAITS DE POMPIGNACAIS

DORIANE KRALIK

Doriane KRALIK, un beau sourire au « Club des six » appelé aussi La Villa Romane

Formée en tant que conseillère en économie sociale et familiale, et plus particulièrement dans l'accompagnement des personnes dans leur vie quotidienne, je me suis très vite retrouvée dans les missions et les valeurs du Club des Six : « Ensemble c'est tout »

En effet, j'occupe le poste de coordinatrice de vie et partagée depuis le mois de février. J'ai pour fonction la gestion administrative et la régulation de la vie collective de l'habitat partagé. J'interviens également dans la mise en place des actions collectives et de médiation sociale et des partenariats en lien avec les besoins et désirs des colocataires. Sept professionnels et moi-même travaillions avec les colocataires de la villa Romane. Ces six adultes en situation de handicap ont fait de leur projet de vie, le choix d'une vie partagée pour se soutenir et soutenir d'autres dans leur vie sociale et citovenne.

Le confinement a pu limiter notre ouverture vers l'extérieur néanmoins dans le cadre de l'habitat inclusif, nous aimons faire de nouvelles rencontres et espérons vous croiser lors des prochains évènements associatifs de la commune.





MME GALLEGO FETE SES 100 ANS

Née le 14 avril 1921, madame GALLEGO Solange a atteint sa 100ème année. Nous l'avons rencontrée pour lui remettre un bouquet de fleurs et partager un moment de souvenir et de tendresse.

L'œil vif et la mémoire infaillible, Madame GALLEGO est toujours la gentille personne que nous avons connue!

Souhaitons-lui à nouveau un très bon anniversaire et une très belle année.

LA CHRONIQUE DU PATRIMOINE

L'ÉGLISE SAINT MARTIN DE POMPIGNAC / DERNIÈRE PARTIE : INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE ET TRAVAUX

Extrait du texte de Jean Louis LATASTE



Un inventaire général du patrimoine culturel a été effectué car l'église a été profanée pendant les troubles de la fronde par les troupes armées, fin XVIIème.

L''éalise a toutefois retrouvé ses ornements et ne semblait souffrir d'aucun désordre hormis le sol. Au milieu du XVIIème la voûte du sanctuaire a nécessité des réparations importantes : en 1756, l'architecte Étienne LACLOTTE fait une estimation des travaux urgents. En 1766 les réparations ne sont toujours pas effectuées bien que les paroissiens supplient l'Archevêque pour cette restauration importante. Les travaux seront effectués en 1774 pour le sanctuaire et la sacristie. En février 1806, le curé fournit un descriptif relatif à l'état de son église : pas de table de communion, pas de pavés ou sol conforme, pas de fonds baptismaux, retable dégradé, cloche cassée, portes fermant mal, pas de presbytère... La restauration est entreprise l'année même (notes du marquis de CASTELNAU), en 1817. Il est prévu d'acheter une maison pour accueillir le prêtre. L'achat est effectué en 1818 mais aucun travail important ne sera effectué. En 1829, l'Archevêque réclame en vain de l'aide au préfet pour trouver du financement pour la restauration.

En 1835 un glissement de terrain produit

sur la structure de l'édifice des dommages très inquiétants. Après plusieurs devis aux montants forts importants, la mairie est autorisée à faire réaliser les travaux dont la fin est programmée en novembre 1835. Le 12 ianvier 1848, le conseil municipal demande la restauration du clocher et fait exceptionnel, les travaux seront acceptés et effectués.

Le 31 décembre 1899 un incendie ravage l'intérieur de l'église seul le narthex et le clocher seront en partie préservés. Le 27 janvier 1900, l'architecte Jean-Jacques VALLETON est désigné et établit un devis dont le montant s'élève à 29500,00 francs pour les travaux suivants: consolidation de la maçonnerie, mise en place d'une nouvelle charpente et de la toiture, reconstruction totale de l'intérieur de l'église, la voûte en bois sera remplacée par une voûte en pierre. Les subventions seront de 27000,00 francs la mairie fera un emprunt de 3000,00 francs. Des problèmes surgiront avec l'entreprise désignée et ce en cours de travaux (le respect du style architectural d'origine ne semblait pas être une priorité) et il y aura un changement d'entreprise. D'autres travaux seront réalisés dans les années 1930 (refonte de la cloche), installation de la cloche et réparation du clocher.

Suite à la loi sur la séparation de l'église et de l'état le 09 décembre 1905, les biens seront mis sous séquestre, un inventaire est établi en 1906.

Puis en 2008/2009 la réparation du narthex sera effectuée.

LA NEF

- Il s'agit d'une nef unique, divisée en 4 travées scandées par des contreforts, chaque travée est éclairée par une fenêtre haute et en plein-cintre.
- L'élévation septentrionale ressemble à l'élévation méridionale, un petit appentis couvert en pierre est éclairé par un petit jour, un escalier en vis de pierre partait de cet appentis. La base du clocher dans lequel prend naissance l'escalier en pierre desservant les étages communique avec la nef par une porte plein-cintre.
- La nef actuelle a été reconstruite, ses dimensions respecteraient celles d'origine. Les travées de la nef sont voûtées d'ogives plein-cintre et les arcs portant les nervures reposent sur des piliers avec colonnes. Il n'y a pas de collatéraux, uniquement des passages assez étroits.
- Les clés de voûtes sont sculptées. D'Ouest en Est nous trouvons :

1ère travée : Clé avec marteau et équerre ainsi que le nom de l'architecte J.J VALLETON

2ème travée : clé avec Hospitel LHO-MANDIE maire

3ème travée : clé avec cardinal LECOT et ses armoiries

4ème travée : clé avec les armoiries pontificales

Clé de voûte dans l'abside : la colombe Saint Esprit

-La palmette et la pomme de pin sont les sculptures récurrentes.

L'ABSIDE DE L'EGLISE



Elle est à pans coupés, elle est « aveugle » et couverte d'une voûte d'ogives sexpartites, dans le chœur, côté sud, un espace de circulation mène à la sacristie, côté nord de l'autel, une crypte aurait été découverte mais impossibilité d'y accéder. De part et d'autre de l'arc triomphal, un autel repose sur des colonnes de marbre coloré (rose pour l'autel à gauche, de SAINT JOSEPH qui tient une fleur de lis

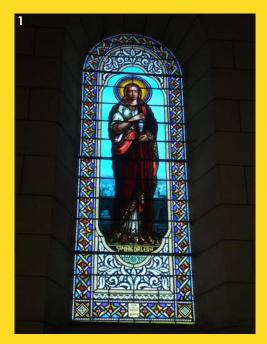
dans sa main droite, cette fleur symbolise la Sainte Famille, Jésus, Marie et Joseph, Joseph étant le saint patron des familles, on peut comparer cette fleur à la Trinité divine, Père, Fils et Esprit Saint, et gris pour l'autel de la Vierge MARIE qui tient l'enfant JESUS sur son bras gauche, à droite). Une grille, table de communion existait mais elle a été enlevée.

LES VITRAUX

Ils ont été en grande partie financés par des dons de familles pompignacaises.

- Vitrail Magdalena ou Madeleine : don des familles de SIBAS et BASSE (1)
- Vitrail Saint Louis: don des familles SOLMINIHAC et DUHAU 1901 (2)
- Vitrail Saint Jean: don de la famille CABROL (3)
- Vitrail Sainte Jeanne de France : don de la famille CABROL (4)
- Vitrail Saint André: don de la famille LALIMAN 1901 (5)
- Vitrail Saint MARTHE: don de madame Marthe SEVIE (6)
- Vitrail Saint Paul: don de la famille DENARTIGUE (7)
- Vitrail Saint Martin: don de l'Église POMPIGNAC ? (8)

Ces vitraux ont été réalisés par l'atelier de Gustave-Pierre DAGRANT lors de la reconstruction de l'église en 1902 et restaurés début XXIème siècle.











LE STATUAIRE

- Au XIXème et début du XXème siècle, les églises se dotent de nombreuses statues par rapport aux siècles précédents. Pourquoi ? A cause des dévotions de l'époque, les fidèles se tournent principalement vers la Vierge suite aux apparitions. vous remarquerez dans notre église :

- JEANNE D'ARC, JEANNE AU SACRE (immédiatement à gauche en entrant)

JEANNE est représentée debout, en armure, tenant un étendard à la main. Elle fut béatifiée en 1909 et canonisée en 1920. Déclarée sorcière et hérétique, elle fut brûlée vive le 30 mai 1431 à Rouen. Cette œuvre vient du sculpteur André-César VERMARE qui obtint le grand prix de Rome en 1898 avec ADAM et EVE retrouvant le corps d'Abel.

Cette statue, très bien faite, fut réhabilitée et mise en couleur d'origine par Jean Bataille, Maitre artisan d'art Pompignacais, peintre en lettres et peintre décorateur. Ce fut un travail particulier pour une statue appartenant à un lieu de culte empli de vibrations. Comme aime à le rappeler M. Bataille, ce fut un véritable plaisir, notamment le trompe l'œil de cote de maille et les attaches en cuir qui tiennent l'armure. Les fleurs de lys sont en feuille d'or 22 carats.





- Sainte THERESE DE L'ENFANT JESUS (à gauche en entrant)

Elle provient des ateliers GISCARD à TOULOUSE (le cachet reste visible sur l'embase de la statue) ; Egalement, mise en couleur d'origine par Jean Bataille ; Sur sa cape, un dégradé (lavis)fut réalisé pour plus de réalisme.

La statue nous montre la jeune femme dans son habit de carmélite tenant dans ses bras un crucifix et des fleurs, la statue fut vendue par l'établissement E. RICAUD à Bordeaux.

-LA VIERGE DE LOURDES (dans la nef au fond à droite en entrant)

Comme le modèle de LOURDES, MARIE est coiffée d'une imposante couronne dorée, les mains jointes sur la poitrine, elle a un visage souriant. Elle est habillée selon la description faite par BERNADETTE SOUBIROUX lorsque la « DAME » (expression de Bernadette) lui apparut pour la 1ère fois le 11 février 1858. Le modèle fut proposé par la maison RAFFI (Ignez RAFFI)

-SAINT ANTOINE DE PADOUE (dans la nef)

Don de la famille de ROZAVEN, cette représentation du saint prédicateur rappelle une vision qu'il eut dans sa cellule où la vierge à l'enfant lui apparut. Il porte dans ses bras l'enfant JESUS assis sur un livre, JESUS caresse le visage de Saint ANTOINE et tient avec l'autre main une branche de lis, symbole de pureté.

-Au dessus du portail d'entrée dans la nef, au centre, une statue de SAINT PIERRE (avec les clés à la main) repose sur un pilier.

Notre église est un bâtiment ouvert à tous, vous pouvez venir l'apprécier dans le respect de ce lieu. Merci à en M. J-L Lataste





CULTURE & VIE ASSO >>> LES ACTIVITÉS & ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ

o est une opération initiée par le Département de la Gironde...

...en partenariat avec : votre Commune ou Communauté de Communes, leurs associations le Comité départemental olympique et sportif (CDOS). et les Comités sportifs départementaux

CAP33 et les Comités Sportifs Départementaux

Les centres CAP33 vous proposent de nombreuses animations gratuites en partenariat avec les comités sportifs départementaux d'Athlétisme, Aviron, Badminton, Char à voile, Course d'orientation, Cyclisme, Escrime, Football, Handball, Handisport, Hockey sur Gazon, Lutte, Natation, Pelote Basque, Roller et Skateboard, Rugby, Savate Boxe française, Sport adapté, Surf, Tennis, Volley Ball et Drop de Béton.

Plus de 100 disciplines sportives en juillet / août

Du sport sous toutes ses formes : nautique, de raquette, de sable, remise en forme ou encore des activités artistiques et de découverte de l'environnement.

En famille ou individuellement à partir de 15 ans.

3 formules sont à votre disposition :

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

Organisées toute la semaine, elles offrent la possibilité de pratiquer un grand nombre de disciplines sportives. Elles sont gratuites et sans inscription.

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT

Elles permettent, sur plusieurs séances, de s'initier ou de se perfectionner dans certaines disciplines. Elles sont gratuites ou à tarif modéré, indications au dos du dépliant,

LES TOURNOIS

Organisés en après-midi ou en soirée, ils permettent de combiner sport et convivialité individuellement ou par équipes. Au-delà de ces 3 formules, chaque centre propose également diverses animations.

Toutes les activités sont mises en œuvre dans le respect des règles sanitaires.

Retrouvez toutes les activités CAP33 de tous les centres sur gironde.fr/sorties









100 disciplines sport & culture à découvrir! PROGRAMME ÉTÉ 2021 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





C'est aussi 31 centres en 2021

les-Bains 05 56 82 02 47 Arès 06 73 68 61 06

Audenge 06 14 47 29 54 Bassens 06 37 60 92 67

Bazadais* 06 46 31 59 28 Bègles 05 56 85 86 39

Biganos 06 73 27 22 95 Bruges 06 89 54 57 39

Lanton 06 07 31 18 81 Léognan 06 20 96 05 98

Mérignac 05 56 12 87 35

Mios 05 57 17 07 92

Vendays

Renseignements et inscriptions

Du lundi au vendredi de 17h à 22h Samedi de 10h à 12h

Sur les lieux de pratique indiqués dans le programme

J 06 23 76 64 42

Lundi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- ► Tir à l'arc 17h-19h ► Bonnetan (Parc de la mairie)
- à partir de 10 ans ► Flu-Flu/Sarbacane 17h-19h ► Bonnetan (Parc de la mairie)

 ► Fitness 18h-19h ➤ Bonnetan (Parc de la mairie)
- ► Wa-Jutsu 18h-19h30 ► Bonnetan (Parc de la mairie) avec Wa-Jutsu Coteaux Bordelais

LES TOURNOIS

► Badminton 20h-22h ► Carignan (Gymnase)

Mardi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- P Festi Foot 17h-18h15 ▶ Tresses (Place Fuenmayor)
 Basket shoot (concours)/Fitness 18h15-19h15
 ▶ Tresses (Place Fuenmayor)
- Poterie (6, 27 juillet, 10 et 24 août) 17h-19h Tresses (Place Fuenmayor) avec Atelier Poterie
- Préparation Physique 19h30-20h30 ▶ avec Tresses Running
- ation Échec (6 et 20 juillet) 18h30-20h
- ► Tresses (Place Fuenmayor) avec Échiquier Tressois
- Tennis (6 et 13 juillet) 18h30-20h30 ▶ Tresses (Place Fuenmayor) avec Tennis Club Tresses Yoga (Août sauf 31 juillet) 19h-20h ▶ Tresses (Place Fuenmayor) avec Yoga Elka

LES TOURNOIS (2€/équipe)

Pétanque 19h30-22h ▶ Tresses (Place Fuenmayor) (limite d'inscription 19h15) - Venez avec votre cochonnet, places limitées, parties au temps - Repli à la salle des sports et Adema en cas d'intempéries

Mercredi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- ux traditionnels 17h-19h Pompignac (Stade Foot/City-Stade)

 Football Pétanque/Tennis Ballon (6, 13 et 20 juillet,
- 3 et 10 août) 18h-19h ▶ Pompignac avec le Football
- Club des Coteaux Bordelais

 Foot en famille 19h30-22h ➤ Pompignac
 (Stade Foot/City-Stade)

Jeudi

PROGRAMME ÉTÉ 2021 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

Tir à l'arc Flu-Flu 17h-19h ➤ Camarsac (City-Stade)

Basket 20h-22h ► Camarsac (City-Stade)

Vendredi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Jeu du Palet/Tennis de Table 17h-19h ▶ Sallebœuf (Bourg)
- Mölkky 20h-22h ➤ Sallebœuf (Bourg)
 Wa-Jutsu 18h-19H30 ➤ Sallebœuf (Bourg) avec Wa-Jutsu Coteaux Bordelais
- tions grands jeux en bois 17h-18h15 ▶ Salleboeuf Bourg avec la Ludothèque Terres de
- Patelier créatifs à base de matériaux recyclés (en juillet sauf 2/07) 17h-18h ► Salleboeuf Bourg avec Rizibizi recyclerie

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

▶ Randonnées 9h30-11h30 ▶ Rendez-vous devant les éalises

10 juillet ▶ Croignon 17 juillet ▶ Camarsac 24 juillet ➤ Bonnetan
31 juillet ➤ Croignon
7 août ➤ Camarsac

21 août > Bonnetan

Toutes les activités sont accessibles aux personnes en situation de handicap, pour tout renseignement, contacter notre chef de centre au 06 23 76 64 42

Comités sportifs départementaux

Animations gratuites 17h-21h ► Salleboeuf (centre du village)

- ► Escrime ► Vendredi 9 juillet
 ► Course d'Orientation ► Mercredi 21 juillet Pompignac (stade de foot)
- Handisport ➤ Vendredi 23 juillet
 Rugby ➤ Vendredi 30 juillet

du 5 juillet au 26 août

- Informations pratiques La venue d'un groupe sur une activité est conditionnée par une prise de contact et une validation en amont par le chef de centre.
- Vincent PEYROT: 06 23 76 64 42 Ce planning d'activités est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des conditions sanitaires et des préconisations gouvernementales, de même que l'accès aux équipements de repli Nous nous efforcerons de vous proposer un
- planning d'activités attractives et d'assurer votre sécurité et celle des animateurs CAP33. Votre centre CAP33 est ouvert du 5 juillet jusqu'au
- 26 août 2021 (pas d'animations le 14 juillet)
- ▶ Programme prévisionnel, sous réserve de

Consignes pour la pratique

- ▶ Le matériel sportif personnel sera à privilégier
- ▶ Port d'un masque fortement recommandé lorsqu'il n'est pas obligatoire
- Utilisation de gel systématique pour accéder aux

Associations partenaires

CDC : Football club des Coteaux Bordelais Coteaux Bordelais ; Échiquier Tressois ; Ludothèque Terres de jeu ; UFCV Bonnetan/ Sallebœuf: Wa-Jutsu; Tresses: Yoga Elka; Tresses Running: Atelier Poterie Tresses: Tennis Club Tresses ; Rando'Tresses

Légende activités culturelles dans le programme



Des animations tout l'été à vos enfants! Pour les 8/14 ans

Accueil des enfants au « Local CAP33 » Domaine de la Frayse, Fargues Saint-Hilaire

Mardi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES Disc Golf/Jeu d'adresse 10h-12h

Jeudi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES e 10h-12h

LUDOTHÈQUE TERRES DE JEU

L'ÉTÉ AVEC LA LUDOTHÈQUE

Après de nombreux changements tant au niveau des horaires que de ses propositions, la ludothèque retrouve enfin un peu de stabilité et une activité plus proche de son fonctionnement « classique ».

Et si vous passez vos vacances à la maison, la ludothèque sera là pour pimenter vos journées.

Vous pourrez toujours:

- emprunter des jeux et jouets, puzzles
- louer nos jeux géants pour agrémenter un barbecue en famille, un picnique au bord d'un lac (Mölkky, Kubb...)
- jouer sur place

En plus des accueils tout public, la ludothèque participe à CAP 33, et propose ainsi une animation jeux géants les vendredis de 17h à 18h15 au Pôle de la Source à Salleboeuf.

Vous en voulez encore?

Alors retrouvez-nous le dernier vendredi du mois de 20h30 à minuit au château de la Séguinie pour notre soirée jeux de société mensuelle, gratuite et ouverte aux plus de 8 ans, adhérents ou non.

Vous en voulez toujours plus ?

Pour les insatiables, de sympathiques surprises vous attendent en septembre, pour une rentrée dynamique!



s'hydrater...

Craquez pour eux!

FOCUS: LES JEUX D'EAU

A la ludothèque, nous aimons proposer des sélections de jeux selon des thématiques, afin de mettre nos petits pensionnaires (parfois noyés dans la masse) sous les feux des projecteurs.

05 56 52 14 28

ludotheque.terresdeieu@gmail.com

+ d'infos sur notre site terresdejeu.f

En août, ça fait SPLASH! PLOUF! POP! BLOUBLOUBLOUB! Les jeux d'eau sont là et vous éclaboussent de bonheur! Des circuits d'eau aux bateaux qui flottent en passant par les bulles de savon, le tapis d'eau, les balles... nous ne manquons pas de propositions pour expérimenter et se rafraîchir en même temps.

Avec les circuits, provoquez un courant et découvrez-en les effets, créez des barrages, des cascades... Le bac de transvasement ouvre à la théorie d'Archimède (si si!) en jouant sur les volumes de liquide.

Mais la découverte de l'eau passe aussi par les sens : bulles de savon, bouteilles ludiques et sensorielles (une recette simple à faire à la maison : remplissez des bouteilles avec de l'eau + des paillettes, des perles, du sable...).

Vous pouvez aussi congeler des jouets dans de l'eau et les découvrir petit à petit avec la fonte du glaçon...

Et pour s'inventer des histoires tout en expérimentant la physique de l'eau, la ludothèque a récemment investi dans un bel univers de Playmobil 1, 2, 3 aquatiques.

Vous l'aurez compris, la ludothèque ne manque pas d'idées pour faire de l'eau votre meilleure amie ! Venez donc découvrir et emprunter nos jeux à Tresses !

TAM TAM

SPORTS VACANCES TOUT L'ÉTÉ

L'association Tam Tam propose des semaines sportive pour les 6 – 16 ans sur la commune de Pompignac pendant lles vacances scolaires.

Dossier d'inscription à télécharger sur le site internet : http://www.association-tamtam.fr/
Renseignements au 06 72 83 43 25 / 06 27 63 20 09 / 05 47 79 67 46 ou par mail à contact@association-tamtam.fr



ANAMORPHOSE

DES NOUVELLES DE VOTRE CINÉMA

Les séances ont pu reprendre le 31 mai dernier après 7 mois d'abstinence et de couvre-feu! Nous étions tous en ébullition....

La reprise n'a pourtant pas eu la même couleur qu'après le 1 er confinement. Pour les distributeurs, cette réouverture-ci, après une fermeture des salles deux fois plus longue, s'est faite sous tension.

Sachez que 450 films environ attendaient d'être projetés: les inédits prévus pour fin 2020; les films porteurs du label Cannes 2020; les futurs estampillés Cannes 2021; les gros films français populaires et les lauréats des Oscars 2021. Bref une foule de films, rescapés du naufrage sanitaire. Ce qui confirme la santé post-Covid du cinéma... C'est dire si le choix était difficile pour vous satisfaire...

Pour ce qui concerne Pompignac, le refus d'installer les fauteuils (déjà un peu vieillots) par la municipalité a suscité des déceptions et nous espérons que dès la reprise de septembre, nous pourrons retrouver un rythme plus convivial.

Bon, cet état des lieux un peu complexe ne ternira pas le bonheur de vous avoir retrouvés ni de vous concocter pour la rentrée un programme digne d'un nouvel élan culturel, des pépites ...

Et nous comptons bien sur vous, qui aimez le cinéma d'auteur, les films d'art et essai, et qui, peut-être, en avez assez des plateformes, des réseaux sociaux et de toutes ces séries calibrées...

Et comme nous sommes presque tous vaccinés, pas de crainte de revenir dans la salle obscure !

Alors à très, très vite... le plaisir de se revoir...



MAM GRANDIR À PETITS PAS

CHASSE AUX GALETS: LE JEU CONTINU!



La MAM Grandir à petits a peint des galets, des morceaux de tuiles, des cailloux, des bouts de bois,...et les a cachés dans la commune.

Vous voulez trouver des galets?

Il suffit de partir se promener!

Vous pouvez vous aider grâce à l'application Galet pocket et les pages Facebook Association Grandir à petits pas ou Trouve mon galet 33.

Vous voulez créer vos galets?

Les enfants et les adultes peuvent participer. Pensez à signer votre création et à indiquer au verso (cf; : photo) : le code postal et la page facebook ou l'application Galet Pocket si vous vous êtes inscrit.

Vous avez trouvé un galet ?

Prenez une photo et postez-la sur les réseaux sociaux et sur l'application Androïd.

LE TEMPS DE VIVRE

REPRISE DES ACTIVITÉS

Le bureau du TEMPS DE VIVRE est heureux de vous annoncer la reprise des activités le JEUDI 10 JUIN à la salle des fêtes, de 14h30 à 18h.

COMPAGNIE DE LA LAURENCE NOUVELLE SAISON

La nouvelle saison 2021-2022 arrive ! Nous redémarrons !!

Pré-inscriptions ou renouvellements dès maintenant depuis notre site. Validations dans l'ordre de réception des inscriptions.

Nous vous attendrons le matin sur notre stand lors du FORUM des Associations de Pompignac pour les derniers renouvellements d'inscriptions ou pré-inscriptions pour les nouveaux, mais dans la limite des places restant disponibles.

La Compagnie de la Laurence reprendra ses activités les **14 et 15 septembre** à Pompignac.

Adhésion annuelle : 20 euros

Participation aux ateliers jeunes 100 euros annuels

Participation aux ateliers théâtre / impro 250 annuels

Pour les jeunes, Salle Maurice Déjean, 2 groupes en fonction du nombre d'inscrits:

- Le mardi, de l'heure de sortie des classes élémentaires (horaire non connu au jour de rédaction) jusqu'à 18h15 pour les 8-11 ans
- Le mardi de 18h30 à 20h00 pour les ados (collège lycée)

Pour les adultes,

- Le mardi de 20h00 à 22h00 Salle Maurice Déjean, théâtre
- Le mercredi de 20h00 à 22h00 Salle de Cadouin, improvisation

Nos dates publiques importantes pour cette saison :

- Le Festival Les Pompign'ACTES les 26 et 27 Mars 2022, Salle Maurice Déiean
- La Journée des ateliers fin mai ou début juin (date définitive à retrouver prochainement dans notre agenda)
- Participation aux SCENES BUISSON-NIERES les 1-2-3 juillet 2022 à Léoanan

Retrouvez toutes nos activités sur notre agenda en ligne sur le site http://www.ciedelalaurence.com

Contact : Tél. 0611753651 – email : <u>ateliers@ciedelalaurence.com</u>

Mais nous devons rester vigilants et poursuivre les gestes barrières: distanciation, gel hydroalcoolique, et PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE. Nous espérons vous retrouver bien vite.

D'autre part nous tenons à rendre hommage à René LABROUSSE décédé le 1er juin qui fût le créateur et président de ce club. Nous souhaitons nos sincères condoléances à son épouse ainsi qu'à sa famille.

CONCERT

A RISE TO KATS

Manifestation gratuite organisée par la municipalité de Pompignac.

Le **samedi 10 juillet à 20h30** sur la place de l'entre-deux mers à Pompignac Venez voir et écouter ce trio de dandys Swings et Bretelles!

Ces 3 chatons vous feront redécouvrir les tubes des années 60 à nos jours avec leur patte polyphonique.

Charles D'ACREMONT: cajoniste, bassiste, guitariste, chanteur

Tangui LE GORREC: guitariste, accordéoniste, chanteur

Thibaut PALAZY: chanteur, cajoniste



CULTURECULTURES FESTIVAL ITINÉRANT

À l'initiative de Marc Delmas, natif de Pompignac auteur/compositeur/interprète, également maraîcher à Pompignac, et sous l'impulsion de Cadijo, chanteur harmoniciste bordelais, s'est créé le Festival Culture Cultures.

Venez découvrir cette belle initiative festive le **dimanche 25 juillet 2021** au Domaine de Lalande Brondeau – 12 chemin de Brondeau à Pompignac à partir de 16h.



ESPACE JEUNES & DOMAINE DE LA FRAYSE PROGRAMME ESTIVAL

VACANCES D'ETE

1er au 3 juillet

Week-end au chalet de Lesponne

12 au 16 juillet

Frayse'Toch, un engagement citoyen

19 au 23 juillet

Stage hollywoodien

16 au 20 août

Spécial Geek : jeux de rôles et

23 au 27 août Sport en montagne à Lesponne

Activités de l'été :

VTT, skate, journée graff, sortie fastfood/shopping, plages, paddle, canoë, aquapark, kart, parkour, paintball, trampoline park, escape game...











LA FOIRE DE POMPIGNAC

Rendez-vous dimanche 5 septembre 2021 entre 10h et 18h pour la traditionnelle Foire de Pompignac.

Les commerçants du **marché gourmand**, vous proposeront de déguster sur place des produits de la ferme, des huîtres ou bien encore des fruits.

Le **forum des associations** se tiendra aussi ce jour-là et les associations de Pompignac vous accueilleront et vous feront découvrir leurs activités. Vous pourrez vous inscrire, parents et enfants, sur place si vous le souhaitez aux activités de votre choix. Des démonstrations, des jeux pour enfants, des animations musicales ou bien encore des ateliers participatifs égayeront cette magnifique journée, ainsi que le traditionnel **vide-grenier**.

Bienvenue à Pompignac! L'équipe municipale accueillera les nouveaux pompignaccais avec plaisir de 10h à 12 h au stand de la Mairie avec café, jus de fruit, viennoiseries pour faire connaissance et échanger sur la vie et les activités de notre commune. Venez nous rencontrer!





LE TOUR DE FRANCE À CRÉON

La ville de Créon accueille le passage du Tour de France le vendredi 16 juillet et ça se fête! Rendez-vous sur la place de la Prévôté de Créon pour une journée festive et familiale aux couleurs du Tour.



Rejoignez la fête et les animations des associations créonnaises : atelier vélo, zone biking avec vélos rigolos, jeux géants, défis fous, fresque collective, shooting cyclo-photo vintage, roue-tombola... et gagnez un vélo offert par la mairie de Créon et un séjour à vélo en Entre-deux-Mers!

Profitez de la retransmission du Tour en direct sur la place! Envie de voir les champions de plus près ? Prenez place sur le cheminement du parcours!

Restauration et rafraîchissements sur place.





FARGUES SAINT-HILAIR DOMAINE DE LA FRAYSE

Sangria Gratuite / Stupid People Opsa Dehëli et Les Lacets des Fées Le Horla Cie les Portes qui claquent / YOE Agnès&Joseph Doherty / Txaranga Amigos Les Boîtaclous / La Bande Originale «How I Met You, Kids» Le Reboot, Art&Scène ...

Vous avez des idées d'article à faire paraître?

N'hésitez pas à nous contacter sur la nouvelle adresse email

POMPIGNAC

www.fraysetoch.com





















Bulletin d'information

Directrice de la publication : Céline Deligny-Estovert

Conception-rédaction :

Imprimé à 1 600 exemplaires par Sud-Ouest Numérique

Mairie de Pompignac 23, avenue de la mairie 33370 Pompignac 05 57 97 13 00

vectorjuice





IMPRIM'VERT®